



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juin 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et des résolutions 1817 (LV) et 1998/46 (annexe III) du Conseil. Les cinq commissions régionales ont pour mission de favoriser l'intégration économique aux niveaux régional et sous-régional, de promouvoir la réalisation des objectifs de développement décidés au niveau international et d'accompagner le développement durable en contribuant à combler les écarts économiques, sociaux et environnementaux entre leurs pays membres et leurs sous-régions.

À six ans de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, en 2030, le monde est en proie à de multiples conflits, tensions géopolitiques et incertitudes économiques persistantes, ainsi qu'aux effets de la triple crise planétaire. Dans ce contexte, il est inquiétant de constater qu'on ne se rapproche pas assez vite des objectifs et que le chemin qui reste à parcourir est semé d'embûches et plus ou moins long selon les régions. Dans un contexte aussi complexe, en évolution constante, les commissions régionales ont continué de prendre la mesure de l'enjeu en amenant leurs États membres à se concerter pour trouver un consensus autour de solutions visant à mettre le monde sur la voie d'un avenir inclusif, durable et résilient à l'horizon 2030, et ce, grâce à la coopération régionale.

On trouvera dans le présent rapport un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les régions, l'accent étant mis sur le travail entrepris et les progrès réalisés dans trois grands domaines thématiques. On y fait également le point sur la coopération interrégionale et les mesures prises par les commissions régionales et dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour donner corps à l'ambition de la réforme régionale.

* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques pendant que le Cabinet du Secrétaire général procédait à son examen de fond.



I. Analyse des politiques

A. Être à la hauteur du défi : construire des sociétés inclusives, durables et résilientes d'ici à 2030 grâce à la coopération régionale

1.1 Échéance 2030 : état des lieux

1. Une période prolongée de faible croissance est à craindre, avec un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut mondial, qui devrait passer, selon les estimations, de 2,7 % en 2023 à 2,4 % en 2024¹ ; parallèlement, le monde reste très exposé à des chocs simultanés, à des risques étroitement liés et à un affaiblissement de la résilience.

2. Alors que seulement 15 % des cibles associées aux objectifs étaient en passe d'être atteintes au niveau mondial, et compte tenu de la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, et des répercussions socioéconomiques de l'escalade des conflits, le rythme et l'ampleur des efforts déployés dans la perspective de 2030 ne sont absolument pas à la hauteur de l'immensité des défis à relever. Les conditions de base de la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris au niveau mondial en matière de climat, notamment une intensification notable du financement, une architecture financière mondiale équitable et inclusive et une coopération pacifique, ne sont pas en place.

3. L'esprit de valeurs partagées et de coopération renforcée nécessaire pour relever collectivement les défis mondiaux s'affaiblit, même si la coopération régionale et la coopération sous-régionale, qui forment l'ossature du multilatéralisme, demeurent solides et permettent aux pays de s'entendre pour régler des questions transfrontières communes. Dans ce contexte, le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, offre aux dirigeants mondiaux une tribune à laquelle ils seront amenés à dessiner des « solutions multilatérales pour un avenir meilleur ».

1.2 Progrès réalisés au regard des objectifs de développement durable : tableau de bord régional

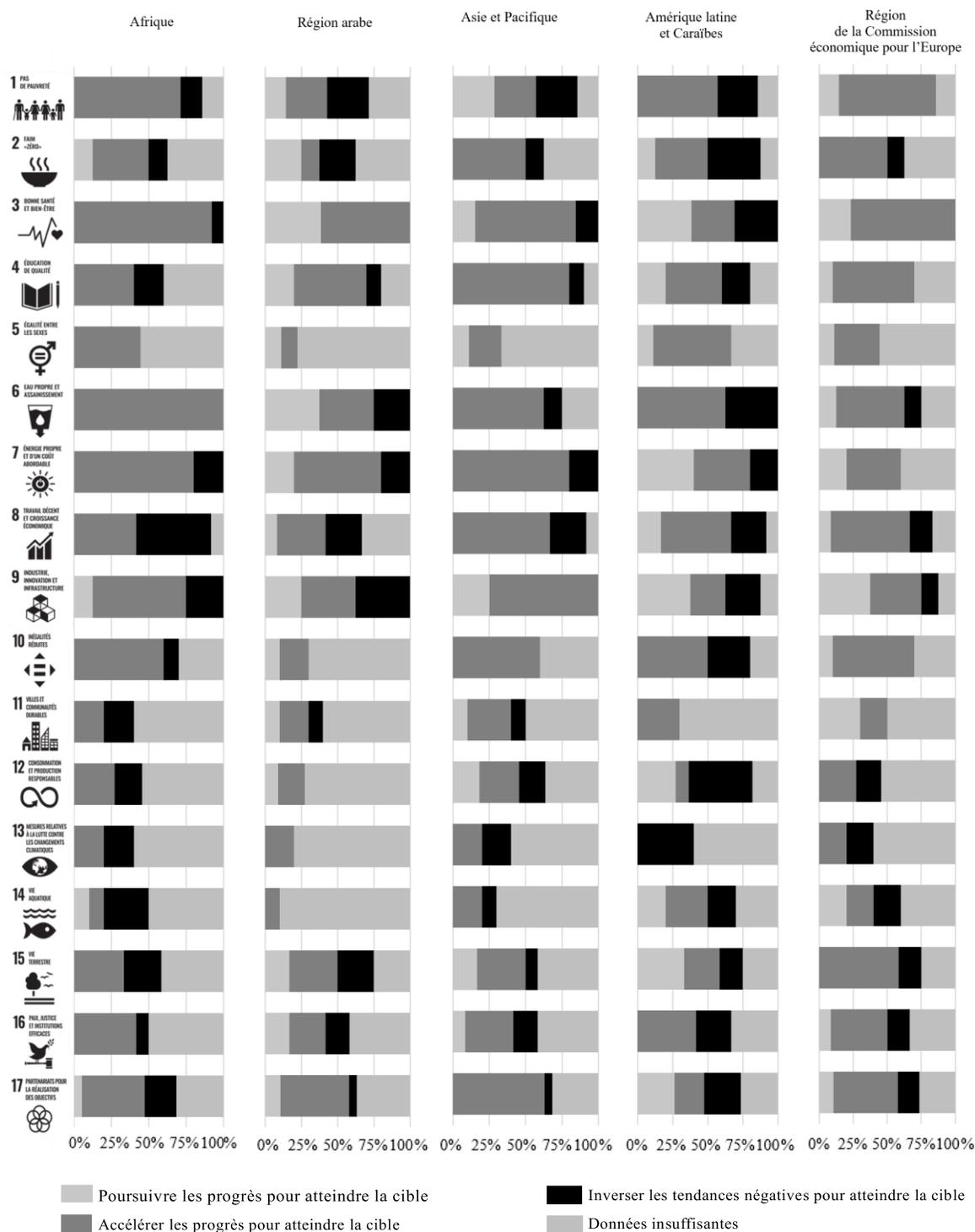
4. Pour plus de 30 % des cibles associées aux objectifs, les progrès ont été freinés ou annulés par la succession des crises. Si les tendances actuelles persistent, le monde n'atteindra probablement pas les cibles associées aux objectifs à l'horizon 2030.

5. Si le chemin qui reste à parcourir est ardu, certains moments sont porteurs d'espoir et de promesses pour le monde : en faisant fond sur la déclaration politique intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable : déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable » et en maintenant le cap vers le Sommet de l'avenir, il sera possible de relever le défi, à condition de faire preuve d'un leadership politique audacieux, de renouer avec la solidarité et de prendre des mesures ambitieuses pour renverser la vapeur et donner un nouvel élan à la réalisation des objectifs de développement durable.

6. La présente section offre une vue d'ensemble des progrès faits au regard des objectifs de développement durable dans les cinq régions (voir la figure ci-dessous), suivie d'un aperçu des progrès réalisés dans chaque région, en faisant apparaître clairement les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux dans lesquels ils laissent à désirer.

¹ *World Economic Situation and Prospects 2024* (Situation et perspectives de l'économie mondiale 2024) (publication des Nations Unies, 2024).

Pourcentage des cibles associées aux objectifs de développement durable selon l'état d'avancement (2024)



Sources : Plateformes de données des commissions régionales sur les progrès faits au regard des objectifs, disponibles aux adresses suivantes : <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs> ; <https://arabsdgmonitor.unescwa.org/> ; <https://data.unescap.org/> ; <https://agenda2030lac.org/estadisticas/index.html> ; <https://w3.unecp.org/sdg2024>.

(Voir note page suivante)

(Note de la figure)

Note : Lorsque l'on compare les résultats des cinq régions, il est important de tenir compte des considérations suivantes : a) il est possible que des ensembles d'indicateurs différents aient été retenus pour chaque objectif, en fonction des données disponibles dans chaque région ; b) les progrès sont évalués à l'aune de valeurs cibles propres à chaque région ; c) certains pays sont membres de deux commissions régionales. Pour plus de plus amples informations sur les données et les méthodes utilisées, voir les sources données ci-dessus.

Région de la Commission économique pour l'Afrique

7. Bien que le rythme des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable soit insuffisant, l'Afrique a enregistré des avancées dans 13 des 17 objectifs. Toutefois, les progrès réalisés au regard des objectifs 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 11 (villes et communautés durables) et 13 (action climatique) sont restés au point mort ou ont régressé. Les progrès au regard des objectifs 2 (faim « zéro ») et 3 (bonne santé et bien-être) sont comparativement plus importants que les autres. Dans l'ensemble, les progrès enregistrés par l'Afrique au regard des objectifs sont insuffisants et le continent risque de n'atteindre aucun des objectifs d'ici à 2030. En ce qui concerne les cibles associées aux objectifs, seules 4 des 169 cibles sont en passe d'être atteintes, tandis que pour 111 cibles il faut passer à la vitesse supérieure pour les atteindre. En raison de données insuffisantes, il est impossible de mesurer les progrès pour 54 des 169 cibles. En outre, les progrès réalisés sur le continent varient d'une sous-région à l'autre, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est affichant des résultats relativement meilleurs que les autres sous-régions.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

8. Les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 restent inégaux et insuffisants dans la région. Dans l'ensemble, l'Asie et le Pacifique ne devraient atteindre qu'un tiers des cibles associées aux objectifs de développement durable d'ici à 2030.

9. Les résultats d'analyse de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) montrent que seuls 8 % des objectifs sont en passe d'être atteints. Si elle ne rectifie pas le tir, la région échouera à atteindre 60 % des cibles. Par ailleurs, pour près de 32 % des cibles, les progrès ne peuvent être mesurés, faute de données suffisantes. Des avancées positives ont été réalisées en vue d'éliminer la pauvreté (objectif 1) et à l'appui de l'industrie, de l'innovation et des infrastructures durables (objectif 9). En ce qui concerne l'objectif 13 (action climatique), il est absolument prioritaire que la région inverse les tendances négatives. La région doit également s'attaquer aux fortes inégalités qui existent d'un pays à l'autre et à l'intérieur de ces pays, afin de ne laisser personne de côté. Parmi les différents groupes, les petits États insulaires en développement se distinguent par les importants écueils qui se dressent sur la voie de la réalisation des objectifs.

10. Dans l'ensemble, bien que les progrès soient lents, les bons résultats de certains pays montrent les voies à suivre pour améliorer les systèmes de données et les politiques en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Région de la Commission économique pour l'Europe

11. Ces dernières années, de puissants vents contraires ont ralenti les avancées vers les objectifs de développement durable. Le rapport de situation de 2024 a fait état

d'une nouvelle dégradation des résultats². La région n'est en passe d'atteindre que 20 cibles associées aux objectifs d'ici à 2030, soit seulement 17 % des cibles mesurables, alors que 21 étaient jugées en bonne voie de réalisation en 2023 et 26 en 2022. Pour 80 cibles, il faudrait accélérer les progrès. Le nombre de cibles pour lesquelles les résultats sont en régression dans la région a augmenté, passant de 15 à 17 en 2023. La disponibilité des données s'améliore : le nombre d'indicateurs mondiaux ne pouvant être évalués est passé de 77 à 71.

12. Les progrès au regard des objectifs de développement durable restent insuffisants dans plusieurs domaines. En ce qui concerne la sécurité alimentaire (objectif 2), aucune cible n'est en passe d'être atteinte. Pour la plupart des cibles relatives à l'énergie, les progrès sont trop lents. La région doit s'attaquer aux disparités pour atteindre les cibles en matière d'éducation. Seules deux cibles relatives au climat et à l'environnement (14.6 et 14.b) sont en passe d'être atteintes, tandis que la tendance doit être inversée pour sept des cibles.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

13. Au fil des ans, la disponibilité des données désagrégées s'est améliorée dans la région, passant de 50 % en 2020 à 65 % en 2023. Sur les 102 cibles (sur 169) qui permettent de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, 27 sont en bonne voie d'être atteintes, 54 affichent des progrès et 21 accusent de plus en plus de retard et risquent de ne pas être atteintes. En ce qui concerne l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), les progrès sont satisfaisants et il est sur le point d'être atteint conformément aux niveaux attendus. Trois autres objectifs (4, 6 et 11) pourraient être atteints dans les années à venir, à condition que des efforts concrets soient faits. La région a connu une amélioration constante des taux de scolarisation et d'achèvement des études. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire a augmenté, avec un faible écart entre garçons et filles ; toutefois, les taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire restent relativement faibles³. En ce qui concerne l'objectif 1, l'extrême pauvreté dans la région est passée d'environ 9,5 % en 2015 à 18,1 % en 2023. Depuis 2000, l'accès de la population à l'électricité et aux combustibles propres (objectif 7) dans les zones urbaines et rurales s'est considérablement amélioré, et ce, dans toute la région. Toutefois, l'accès des populations rurales à l'électricité (17 %) et aux combustibles propres (21 %) demeure dans certains cas insuffisant.

Région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

14. Il ressort des dernières projections de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) que seulement 22 % des cibles associées aux objectifs de développement durable pour lesquelles des données sont disponibles sont susceptibles d'être atteintes d'ici à 2030 ; la tendance est positive pour 46 % des cibles, mais les efforts doivent s'accélérer et, pour 32 % des cibles, un recul a été enregistré. Les objectifs pour lesquels les perspectives sont les plus positives pour l'échéance de 2030 sont les objectifs 3, 7, 9 et 15, tandis que le risque d'échec est le plus élevé pour les objectifs 12 et 13. Les progrès vers les objectifs relatifs à la pauvreté (objectif 1), à la faim (objectif 2), à l'éducation (objectif 4), à l'égalité entre les genres (objectif 5), à l'eau et à l'assainissement (objectif 6), au travail décent et à la croissance économique (objectif 8), aux inégalités (objectif 10), à l'urbanisation durable (objectif 11) et à la paix et à la justice (objectif 16) sont en bonne voie, mais

² *Sustainable Development in the UNECE Region: Facing a Headwind in 2024* (publication des Nations Unies, 2024).

³ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Arab Sustainable Development Goal Monitor, disponible à l'adresse suivante : <https://arabsdgmonitor.unescwa.org/>.

doivent être accélérés si l'on veut atteindre les cibles à l'horizon 2030. Le contexte de faible croissance de la région, avec seulement 1,9 % de croissance économique prévue pour 2024, le ralentissement de la création d'emplois et la persistance de fortes inégalités compliquent la réalisation de ces objectifs. Le taux de pauvreté régional a retrouvé son niveau d'avant la pandémie, mais il touche encore près de 30 % de la population de la région, soit 180 millions de personnes, dont 70 millions vivent dans l'extrême pauvreté.

1.3 Accélérer les changements pour atteindre les objectifs de développement durable

15. On trouvera dans la présente section, organisée autour de trois grands thèmes, une vue d'ensemble de l'action menée par les commissions régionales au cours de la période couverte par le rapport.

1.3.1 Financer le relèvement durable et la résilience

16. Alors que les objectifs de développement durable sont de plus en plus sous-financés – le déficit d'investissement étant estimé entre 2 500 et 4 000 milliards de dollars par an⁴ –, le fardeau de la dette et l'augmentation des coûts d'emprunt ont annulé les acquis arrachés de haute lutte en matière de développement.

17. Dans ce contexte, les commissions régionales ont contribué à stimuler le financement du développement dans les régions, par l'analyse des données, la concertation sur les politiques à mener et la mobilisation en faveur d'approches novatrices devant permettre aux économies de s'adapter aux chocs, à assurer leur croissance et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Elles se sont également associées avec les banques régionales de développement pour promouvoir le dialogue sur les filières d'investissement durable et la réforme de l'architecture financière internationale.

18. Dans la région de l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mené des actions de sensibilisation visant à remédier aux problèmes qui se font jour au croisement de la dette, du climat et du développement.

19. En ce qui concerne la gestion durable de la dette, la CEA a soutenu l'initiative de la Coalition pour la dette durable en faveur de la réforme de l'architecture mondiale de la dette souveraine. Les revendications étaient à cet égard les suivantes : inclure des clauses relatives aux aléas climatiques, envisager des dispositifs de conversion de dettes en mesures en faveur de la nature dans toute nouvelle dette souveraine et adopter un modèle de budgétisation durable. En collaboration avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Commission a aidé des décideurs politiques à renforcer leurs capacités de négociation avec les agences de notation et les investisseurs.

20. Dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales, la CEA a aidé l'Éthiopie à établir la version définitive de sa proclamation relative à l'impôt foncier, et le Bénin et la Zambie à élaborer des plans d'action relatifs à la gestion des charges fiscales.

21. En développant les marchés de capitaux nationaux pour diriger davantage de capitaux privés vers les secteurs stratégiques de l'économie, la Commission a contribué à donner aux grands acteurs du marché éthiopien les moyens de lancer le premier portefeuille d'instruments de la bourse des valeurs mobilières du pays. En Guinée, elle a accompagné le travail mené pour améliorer la gestion des risques

⁴ *Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads* (publication des Nations Unies, 2024).

souverains, l'objectif étant d'augmenter le financement et d'évaluer l'état de préparation du pays en prévision d'une opération de notation de sa dette souveraine.

22. Dans le domaine du financement de l'action climatique, la CEA travaille avec les États membres à valoriser leur important capital naturel par l'accès aux marchés des crédits d'émission carbone. À ce titre, des activités ont été menées pour mettre sur pied un marché national des droits d'émission de carbone au Malawi, établir un stock de crédits négociables d'émission de carbone bleu à Sao Tomé-et-Principe, et définir, en Zambie, des niveaux d'émission de référence et un protocole harmonisé devant permettre d'assurer l'intégrité du marché du carbone pour la Commission climat du bassin du Congo.

23. Dans la région arabe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a apporté son soutien à l'Égypte pour l'élaboration de sa première stratégie nationale intégrée de financement. Les interlocuteurs nationaux ont utilisé les outils de la CESAO pour améliorer le système de redistribution et l'efficacité du budget, optimiser la planification des investissements pour porter à leur maximum les effets sur la réalisation des objectifs de développement durable et mieux cibler les réformes structurelles. La Jordanie a également bénéficié d'outils lui permettant d'entreprendre une évaluation du financement du développement, ouvrant ainsi la voie à une stratégie nationale de financement. Oman profite également de ces outils pour évaluer son plan quinquennal et son plan Oman Vision 2040. Compte tenu de leur utilité, les outils de financement du développement de la CESAO ont été incorporés dans le guide mondial sur les cadres de financement nationaux intégrés, et sa panoplie intégrale d'instruments d'information budgétaire (Integrated Budget Intelligence Toolkit) a été incorporée dans les consignes mondiales relatives à la crédibilité budgétaire, en ce qu'elle constitue un outil révolutionnaire d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et de la planification financière.

24. En prévision du Sommet sur les objectifs de développement durable en 2023, la CESAO s'est associée à l'Union des banques arabes pour encourager celles-ci à faire en sorte qu'au moins 1 000 milliards de dollars de leurs prêts soient alignés sur les objectifs de développement durable, augmentant ainsi le financement des objectifs pour la région⁵. Il s'agit ainsi de favoriser le financement de grandes transitions dans les domaines de la protection sociale, de l'énergie, de l'éducation, des systèmes alimentaires, de la transformation numérique, de la biodiversité et de la nature.

25. Au titre du rééquilibrage des priorités en matière de dépenses sociales, la Commission, grâce à son outil de suivi des dépenses sociales Social Expenditure Monitor, aide les États membres à analyser le caractère équitable, l'efficacité et l'efficacité de la politique budgétaire et de la budgétisation dans la région, tout en améliorant leur capacité de remédier aux difficultés macrobudgétaires et aux gaspillages sociaux. Ce travail a permis à la Jordanie, au Koweït et à la Tunisie de déployer le Social Expenditure Monitor pour augmenter les dépenses consacrées aux grands programmes de développement social.

26. Dans la région Asie-Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fourni un appui technique visant à renforcer la capacité des pays de mettre au point de nouveaux instruments climatiques et financiers aux fins de la réalisation des objectifs. Ainsi, un partenariat avec l'autorité de régulation des marchés financiers du Cambodge a permis de lancer le programme Cambodia Sustainable Bond Accelerator (Accélérateur d'obligations durables au Cambodge), qui vise à encourager les émetteurs privés d'obligations vertes et l'élaboration de cadres régissant les obligations vertes publiques au Bhoutan, à Sri

⁵ Voir <https://www.unescwa.org/news/union-arab-banks-encourage-arab-banks-provide-target-1-trillion-sdg-financing-region>.

Lanka et au Tadjikistan. La CESAP a organisé à l'intention de fonctionnaires et de représentants du secteur privé des activités de formation dans les domaines de la gestion des risques climatiques et de la politique de divulgation de l'information à Sri Lanka, des stratégies nationales intégrées de financement de l'action climatique au Samoa, de l'augmentation des recettes fiscales grâce aux systèmes fiscaux numériques au Pakistan et de l'intégration des risques climatiques dans l'analyse de la stabilité financière par la Banque centrale de Mongolie.

27. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour remédier aux difficultés que rencontre la région en matière de financement du développement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED pour établir un rapport conjoint intitulé « Public debt and development distress in Latin America and the Caribbean » (Surendettement public et difficultés de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes), dans lequel sont analysés les effets sur le développement de l'augmentation des pressions exercées par le service de la dette. Les solutions proposées pour le règlement et la restructuration de la dette souveraine ont été présentées aux autorités lors d'un séminaire régional sur la politique budgétaire tenu en 2023. La CEPALC a également concouru à l'organisation de la réunion des ministres des finances de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont la présidence *pro tempore* est assurée par Saint-Vincent-et-les Grenadines, l'objectif étant d'examiner le contexte économique et budgétaire de la région et les propositions de réforme de l'architecture financière internationale.

28. La CEPALC favorise la coopération régionale en matière fiscale, assurant le secrétariat technique et la coordination du groupe de travail de la plateforme régionale de coopération en matière fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Établie en 2023, cette plateforme vise à favoriser la coopération régionale en matière de fiscalité internationale et de mobilisation des ressources nationales. Dans le domaine du financement de l'action climatique, la Commission a publié l'édition de 2023 de l'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont le thème était « Financement d'une transition durable : investir pour la croissance et contre les changements climatiques ». On trouve dans ce rapport une vue d'ensemble des répercussions économiques à long terme des chocs climatiques dans les pays les plus vulnérables, en particulier en Amérique centrale et dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, ainsi que des propositions de financement d'investissements propices à la croissance et à l'action climatique.

29. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission a publié un cadre juridique des partenariats public-privé à l'appui des objectifs de développement durable et un guide pratique sur les partenariats public-privé au service du relèvement économique et de la reconstruction durables à l'appui des objectifs de développement durable, qui ont été approuvés lors de la septième session du groupe de travail sur les partenariats public-privé, en décembre 2023. Ces lignes directrices comprennent des recommandations sur la façon dont les projets de partenariat public-privé peuvent être accélérés pendant la phase de reconstruction dans les situations consécutives à une catastrophe et dans les situations d'après-conflit.

30. La nouvelle méthodologie du Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures de la CEE est de plus en plus utilisée pour évaluer les projets de partenariat public-privé. Près de 50 projets issus de 33 pays ont été présentés à Athènes en mai 2023 lors du septième Forum international sur les partenariats public-privé, manifestation organisée chaque année par la CEE.

31. Afin que les infrastructures soient développées dans le respect des normes environnementales et afin d'aider le secteur financier à devenir plus vert, la Commission a élaboré un ensemble de principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines, qui ont été approuvés par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire à sa quatre-vingt-quatrième session, en octobre 2023.

32. Afin de favoriser le développement durable et la coopération dans le domaine des bassins versants transfrontières, la CEE, en collaboration avec les banques multilatérales de développement et d'autres partenaires, a organisé en décembre 2023 un deuxième atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières, axé sur la mobilisation de capitaux publics et privés pour la coopération et la gestion transfrontières dans le domaine de l'eau.

1.3.2 Favoriser une transition énergétique juste grâce à des politiques et des partenariats

33. Dans la région de l'Afrique, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, appuie la mise en place d'une plateforme destinée à aider les pays africains à concevoir des plans de transition énergétique. Elle travaille actuellement avec la Communauté de développement de l'Afrique australe sur une évaluation devant donner aux membres de celle-ci des orientations sur les stratégies de transition énergétique.

34. Au titre du travail mené pour mobiliser le secteur privé à investir dans la transformation énergétique, la CEA a organisé en marge de la conférence Global Energy Interconnection tenue à Beijing en septembre 2023 une manifestation parallèle visant à présenter aux investisseurs chinois plusieurs grands projets relatifs à l'énergie et aux infrastructures. En outre, au Forum mondial de l'investissement tenu à Abou Dhabi en octobre 2023, la Commission a présenté aux investisseurs potentiels des possibilités de partenariats entre secteur public et secteur privé dans le domaine de l'énergie dans certains pays africains.

35. En octobre 2023, la CEA a contribué à renforcer les capacités de 15 décideurs politiques et experts en réglementation de l'énergie de huit pays africains concernant l'application d'un outil de planification pour l'analyse du cadre réglementaire et la réforme de l'infrastructure énergétique. La Commission, en collaboration avec la Banque africaine d'import-export, a mené une étude sur le rôle que jouent les systèmes de mise en commun des ressources énergétiques en faveur de la transition énergétique du continent, afin de cerner les domaines d'investissement et d'adapter les activités de renforcement des capacités.

36. Dans la région arabe, la CESA0 a aidé les États membres à donner une plus grande place aux minerais et aux matières premières dans la transition énergétique et à coordonner au niveau régional les mesures prises par les différents pays dans le cadre du groupe d'experts régional sur les industries extractives et de la Semaine du climat pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de 2023. Par son travail, elle cherche à élaborer des cadres nationaux d'orientation de la transformation du secteur de l'énergie extractive en vue d'une transition vers des systèmes énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

37. Dans la région Asie-Pacifique, la CESAP a collaboré avec plusieurs pays pour élaborer des scénarios visant à accélérer une transition énergétique inclusive et juste au moyen de plans d'action nationaux pour l'objectif 7, dont neuf pays et huit villes se sont dotés jusqu'à présent. Afin d'accélérer la transition énergétique, elle a mis en place un plan d'action pour l'établissement d'un « couloir de l'énergie verte » en Asie

du Nord-Est, comprenant différents scénarios de connexion transfrontalière, dans le cadre de l'exécution de son plan d'action régional pour la connexion des réseaux électriques. Des travaux sont actuellement menés à l'appui du développement du Réseau électrique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'accent étant mis sur l'amélioration du commerce multilatéral de l'électricité et une meilleure intégration des ressources énergétiques renouvelables. Le partenariat avec le secrétariat de l'Association a permis d'élaborer un ensemble de principes relatifs à l'exploitation durable des minerais, lesquels ont été entérinés au niveau ministériel par les États membres de l'Association en 2023. Dans le cadre du Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable, établi par le Secrétaire général, la CESAP et les autres commissions régionales ont contribué à la création d'un ensemble d'outils en ligne pour le développement sûr et durable de produits essentiels à la transition énergétique, élaborés à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.

38. Par l'intermédiaire du mécanisme de coopération régionale sur les transports à faible émission de carbone, la Commission collabore avec les États membres et des acteurs majeurs du secteur pour assurer le passage à une mobilité à faible émission de carbone et à des techniques énergétiques et des systèmes logistiques propres. Ce travail est complété par une transmission du savoir entre pairs et l'échange d'expériences dans le cadre de l'Initiative Asie-Pacifique sur la mobilité électrique. En outre, la CESAP s'efforce d'orienter les investissements vers le développement durable, notamment en aidant les gouvernements à contrôler, à évaluer et à approuver les investissements à l'aide d'indicateurs relatifs aux investissements étrangers directs durables et en mobilisant les entreprises dans le cadre de l'Asia Pacific Green Deal for Business (Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises).

39. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC recense les secteurs productifs qui revêtent un intérêt stratégique pour l'accélération des résultats au regard des objectifs de développement durable. Des initiatives adaptées dans ces secteurs permettront de favoriser la croissance et d'avoir des retombées pour plusieurs objectifs. Parmi ces secteurs porteurs de changement, la transition énergétique et les industries connexes jouent un rôle important, notamment en ce qu'elles contribuent à l'amélioration des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En juillet 2023, la CEPALC a publié le document d'orientation intitulé « Lithium extraction and industrialization: Opportunities and challenges for Latin America and the Caribbean » (Extraction et exploitation industrielle du lithium : perspectives et obstacles pour l'Amérique latine et les Caraïbes), qui fournit aux décideurs politiques des orientations concernant le développement productif lié au lithium et les possibilités de valorisation. Par ailleurs, elle fournit une assistance technique transfrontières aux pays dits du « triangle du lithium » (Argentine, Bolivie (État plurinational de) et Chili) dans le cadre du Forum permanent de dialogue technique sur l'innovation, le développement technologique et la valorisation en matière de lithium, ainsi que par des études techniques et une activité de formation en ligne.

40. Dans la région de la CEE, la Commission travaille à la mise en place d'une infrastructure énergétique résiliente et à garantir un accès équitable à une énergie propre, fiable et d'un coût abordable pour tous. De nombreux rapports, notes d'orientation et études prennent le parti de politiques en faveur de systèmes énergétiques résilients et neutres en carbone et contribuent aux débats du forum politique de haut niveau pour le développement durable, du Groupe des 20 et de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Avec d'autres partenaires, la CEE a entrepris de mettre en place une plateforme d'intelligence artificielle dont l'objectif est d'aider les décideurs politiques à construire des systèmes énergétiques résilients. En juin 2023, elle a établi l'Équipe spéciale de l'hydrogène, composée d'un groupe d'experts

intersectoriel, chargé de la classification, du développement de chaînes de valeur et de la recherche de synergies avec les sources d'énergie renouvelables.

41. Le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, élaboré par le Groupe d'experts de la gestion des ressources de la Commission, a été adopté par le Conseil économique et social en 2023 en tant que norme mondiale de gestion durable et intégrée des ressources naturelles. Il établit une terminologie et un cadre communs pour l'évaluation et l'amélioration des résultats en matière de durabilité des activités d'extraction et de transformation des ressources.

42. La CEE dirige un partenariat qui vise à aider l'Arménie, la Géorgie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la République de Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine à faire que le secteur des chaînes d'approvisionnement du secteur du bâtiment soit prêt à fournir les matériaux, les technologies et l'équipement nécessaires à la construction de bâtiments à haute performance et à relier les plans d'efficacité énergétique des bâtiments aux contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris.

1.3.3 Favoriser le développement social et ne laisser personne de côté

43. Dans la région de l'Afrique, la CEA aide les États membres à renforcer leur capacité à élaborer des politiques et des interventions axées sur l'équité et ciblant les populations vulnérables. En ce qui concerne les jeunes, elle a fourni un appui technique aux États membres pour accélérer l'exécution du plan d'action de l'Union africaine visant à exploiter le dividende démographique grâce à des investissements dans la jeunesse. Avec l'appui technique de la CEA, cinq États membres⁶ ont réalisé des analyses d'élasticité budgétaire eu égard à l'investissement requis en vue d'intégrer les résultats dans leurs processus budgétaires de 2024.

44. En ce qui concerne les questions de genre, la CEA a réalisé une étude sur la dimension de genre du programme d'atténuation des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Guinée, où il était notamment question de l'accès à la propriété foncière et de la participation des femmes à la sécurité alimentaire et à l'agrobusiness. En septembre 2023, elle a aidé 83 responsables politiques et représentants de la société civile et des milieux universitaires à renforcer leurs capacités en matière de genre et de transition numérique, en Afrique du Sud, au Lesotho et aux Seychelles. En outre, elle a réalisé une étude sur l'exploitation des technologies numériques au service de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique, dans laquelle elle a donné des exemples concrets où l'informatique favorise le développement et ouvre des débouchés, en particulier pour les femmes.

45. Dans le domaine de la promotion du développement local à l'appui d'économies résilientes, la CEA a aidé huit États membres⁷ à renforcer leurs capacités en réalisant des examens locaux volontaires devant permettre d'adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux, d'assurer le suivi des actions menées au niveau local et de trouver des solutions aux problèmes de développement local.

46. Dans la région arabe, les défaillances structurelles qui caractérisent les économies de la région depuis longtemps, les résultats médiocres en matière de croissance et de création d'emplois, les niveaux élevés d'inégalité et des politiques fiscales insuffisamment redistributives constituent des obstacles importants à une croissance inclusive. Dans ce contexte, la CESAO aide les États membres à réformer leurs systèmes nationaux de protection sociale en cernant les besoins critiques de

⁶ Bénin, Burkina Faso, Niger, Sénégal et Togo.

⁷ Djibouti, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Mozambique, Ouganda et Zimbabwe.

réforme et en proposant des options de réforme viables et chiffrées. À cette fin, la CESAO a entrepris en 2023 de dresser un profil de pays détaillé des réformes et des systèmes de protection sociale pour la Jordanie, qui a donné lieu à une discussion factuelle avec le Gouvernement sur les besoins et les options en matière de réforme dont les conclusions ont été intégrées à l'examen en cours de la stratégie nationale de protection sociale de la Jordanie.

47. Au titre du pilier Ne laisser personne de côté, le soutien de la CESAO aux États membres s'est traduit par les résultats suivants : la Tunisie et le Yémen ont pu déterminer quelles étaient les améliorations que ces pays pouvaient apporter à leurs systèmes de protection sociale pour en renforcer l'efficacité et le caractère inclusif ; la Jordanie a adopté son deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ; le Liban a présenté à son parlement des amendements à son droit du travail visant à améliorer la participation économique des femmes ; les Émirats arabes unis ont fait des progrès significatifs au classement établi à partir de l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes, passant de la 120^e à la 68^e place.

48. Dans la région Asie-Pacifique, la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique a mis en évidence les profondes mutations démographiques que représentent le vieillissement rapide et la baisse de la fécondité. La CESAP a continué d'aider les pays à élaborer des politiques et des programmes tournés vers l'avenir pour faire face au vieillissement et développer le secteur des services à la personne au Cambodge, en Chine, en Indonésie et aux Philippines.

49. Pour consolider les systèmes nationaux de protection sociale, la CESAP apporte son soutien au Cambodge, aux Maldives et à la Mongolie conformément au Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. Afin que toute personne ait accès à une identité juridique, la CESAP a travaillé avec des acteurs de la vie publique au Bangladesh, aux Fidji, au Pakistan, aux Philippines, en République démocratique populaire lao et au Samoa pour améliorer les registres et statistiques de l'état civil. Ce travail a permis d'améliorer l'enregistrement des naissances à Fidji et l'analyse des inégalités en République démocratique populaire lao.

50. À sa huitième session, en juillet 2023, le Comité de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP a recommandé plusieurs grandes mesures, notamment l'élaboration d'une stratégie régionale visant à mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour tous d'ici à 2027, conformément au Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous en Asie et dans le Pacifique (2023-2027), lancé par le Secrétaire général en novembre 2022. La CESAP a fourni un cadre aux pays et a collaboré avec le système des Nations Unies pour le développement pour aider à mettre en place des dispositifs complets d'alerte rapide au Cambodge et aux Maldives.

51. En veillant à ce que le principe consistant à ne laisser personne de côté soit pris en compte dans les processus de transformation numérique, qui se produisent à un rythme accéléré, la CESAP a continué à travailler avec les États membres pour réduire la fracture numérique dans le cadre du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026). Elle facilite l'utilisation, par les États membres, d'outils et de systèmes géospatiaux au service d'une agriculture résiliente, de la lutte contre la pollution atmosphérique et de la gestion des risques de catastrophe.

52. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC a renforcé son action en matière d'analyse des politiques d'inclusion professionnelle, cette activité étant considérée comme un élément clé d'un développement social et de systèmes de protection sociale inclusifs, et a consacré son principal rapport annuel, le *Panorama*

social de l'Amérique latine et des Caraïbes, à l'inclusion professionnelle. Elle a également approfondi ses travaux sur le modèle de la société des soins à la personne, ou société du « care », afin de favoriser la mise en place de systèmes de soins globaux qui viendraient notamment remédier aux revers causés par la succession de crises et soulager les femmes de la charge des soins qui entrave leur insertion sur le marché du travail. Elle aide les pays à établir et mettre à jour des statistiques de budget-temps intégrant les perspectives de genre. Pour favoriser l'inclusion numérique dans les Caraïbes, elle a organisé un atelier destiné à évaluer dans quelle mesure la société était tournée vers le numérique à des fins d'inclusion, à l'intention des pays qui cherchaient à mettre au point des indicateurs permettant de mieux cerner les lacunes et de faciliter l'action en matière d'inclusion numérique. Fin avril 2024, la Commission et l'Organisation internationale du Travail ont organisé un séminaire de haut niveau intitulé « Vers le Deuxième Sommet mondial pour le développement social », qui avait pour objectif d'encourager la réflexion sur les priorités à traiter lors du Sommet mondial, prévu pour 2025.

53. Dans la région de la CEE, afin d'examiner les progrès réalisés au niveau régional dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la CEE et le Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale ont organisé conjointement, en octobre 2023, une conférence régionale sur l'examen après 30 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, intitulée « Population et développement : garantir les droits et les choix ». Ce rassemblement régional a permis de mettre en évidence les tendances et les ratés en matière de population et de développement au fil du temps et de dégager les priorités pour l'avenir, et a conduit à l'établissement d'un rapport régional qui servira de contribution au rapport mondial sur l'examen après 30 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

54. En coopération avec le FNUAP, les cinq commissions régionales ont réalisé des examens régionaux de 30 ans de mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les rapports régionaux qui en découleront et les textes issus des conférences régionales sur la population trouveront leur aboutissement dans le rapport mondial sur l'examen après 30 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sur lequel pourront faire fond l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Sommet de l'avenir.

B. Les forums régionaux pour le développement durable et le chemin vers le Sommet de l'avenir

55. En 2024, les forums régionaux pour le développement durable, qui constituent les principales instances multipartites de suivi et d'examen du Programme 2030 au niveau régional, ont permis d'examiner les progrès faits au regard des objectifs de développement durable, les difficultés rencontrées et les possibilités d'accélérer leur mise en œuvre. Ils ont également continué à faciliter la transmission de savoir entre pairs et l'échange d'expériences sur l'établissement des examens nationaux volontaires.

56. Les forums ont contribué à mobiliser l'action en faveur du changement en tirant parti des attentes et de l'élan générés lors du Sommet sur les objectifs de développement durable et en ravivant un esprit de solidarité et de coopération dans la perspective du Sommet de l'avenir. Les États membres, les organisations régionales et les parties prenantes ont réaffirmé qu'il importait de débloquer des filières

d'investissement pour réaliser des transitions durables dans des secteurs clés, notamment la protection sociale, l'énergie, la biodiversité, l'action climatique et la coopération numérique, et ont appelé de leurs vœux une réforme de l'architecture financière internationale.

57. Lors des forums, il a également été question des modalités de renforcement de la coopération régionale et sous-régionale face aux problèmes transfrontières dans les domaines du commerce et de la connectivité, de la transformation des systèmes alimentaires, de la gestion durable des ressources naturelles et de la transition numérique. Les forums ont été l'occasion d'insister sur la nécessité de mieux se préparer face aux grandes tendances sociales et environnementales et de repenser, dans le cadre de débats, le travail, l'apprentissage, l'aide sociale et les services de santé. En 2024, les forums ont mobilisé la participation des États membres au processus préparatoire du Sommet de l'avenir, demandant que ce processus soit inclusif et intègre les vues et les aspirations des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap.

C. Autres questions de politique générale examinées par les commissions régionales lors de leurs sessions ministérielles

58. Outre les questions de politique générale traitées dans la section A ci-dessus, les commissions régionales se sont penchées sur d'autres questions intéressant leur région lors de leurs sessions annuelles et d'autres réunions de haut niveau. On trouvera dans le tableau ci-dessous les principaux points abordés lors des sessions des commissions régionales.

Sessions de commission tenues durant la période considérée

<i>Commission régionale</i>	<i>Lieu et date</i>	<i>Description</i>
CESAO	Le Caire 16-18 décembre 2023	Trente et unième session : débat ministériel sur le thème de la gouvernance et de la prévention des conflits
CEA	Victoria Falls (Zimbabwe) 4 et 5 mars 2024	Cinquante-sixième session : débat ministériel sur le financement de la transition vers des économies vertes inclusives
CESAP	Bangkok 22-26 avril 2024	Quatre-vingtième session : débat ministériel sur l'innovation numérique au service du développement durable

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

59. La présente section met en lumière les progrès réalisés dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, notamment au regard d'éléments de la liste de contrôle établie à l'intention des organes directeurs des entités des Nations Unies en application de la résolution 76/4 de l'Assemblée générale⁸.

⁸ Voir <https://unsdg.un.org/resources/un-development-system-reform-checklist-unsdg-entities-governing-bodies>.

60. Depuis le début du processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les commissions régionales ne cessent d'approfondir leur collaboration et leur coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ce qui permet de rapprocher utilement les perspectives régionales, sous-régionales et nationales et d'ajuster les offres de chacun en fonction des besoins et des priorités des pays.

61. Afin de garantir une consultation systématique des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, les commissions régionales orientent l'action qu'elles mènent au niveau national conformément au cadre de gestion et de responsabilité en repensant, lorsque c'est nécessaire, leur modèle de fonctionnement concernant les interactions avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment leur contribution aux évaluations et notations. Elles mettent en place des structures et des lignes directrices internes afin de veiller à ce que le vaste corpus de connaissances et de pratiques existant en leur sein soit exploité de manière intégrée et cohérente, notamment dans le cadre des plateformes de collaboration régionales et des coalitions thématiques ou de groupes de travail interinstitutionnels, afin de fournir des solutions optimales face aux priorités régionales, sous-régionales et nationales.

62. Les commissions régionales continuent de fournir des données, des analyses factuelles et des directives de politique générale sur les cadres et les questions de portée régionale ou transfrontières pour aider les équipes de pays des Nations Unies à établir leurs programmes pour chaque pays, notamment en prenant part, sur demande, à des analyses communes de pays et à la formulation de plans-cadres de coopération. Étant membres de groupes d'appui des pairs, elles continuent de contrôler la qualité de toutes les analyses communes de pays et de tous les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi que des plans de travail conjoints dans leurs régions respectives.

63. Les commissions régionales continuent également de travailler, au sein des équipes régionales de gestion des opérations, à la rationalisation des pratiques opérationnelles et au regroupement des services administratifs, efforts qui devraient permettre de réaliser des économies et d'offrir des services de meilleure qualité.

64. L'ensemble des contributions du système régional des Nations Unies pour le développement est exposé dans les rapports annuels sur les résultats obtenus au niveau régional par l'ensemble du système, établis par les plateformes de collaboration régionale et publiés avant les forums régionaux pour le développement durable.

65. Dans le cadre de la nouvelle architecture régionale, présidée par la Vice-Secrétaire générale, les commissions régionales contribuent activement aux efforts visant à fournir des conseils intégrés de politique générale, des conseils d'experts et un appui au renforcement des capacités et à encourager l'action commune au niveau régional en fonction des besoins et des priorités de chaque pays, comme décrit ci-dessous.

A. Promouvoir la cohérence des politiques et l'action commune au niveau régional

1. Favoriser un appui collaboratif aux équipes de pays des Nations Unies

66. Principaux vecteurs de l'appui conjoint assuré par les organisations aux équipes de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire des plateformes de collaboration régionale, les coalitions thématiques tirent parti des compétences et des ressources des entités membres pour fournir un appui sur mesure, à la demande. Dans la région

de l'Afrique, la CEA, en tant que coorganisatrice de deux coalitions thématiques et de deux équipes spéciales, a apporté une contribution essentielle à l'avancée des travaux collectifs menés au niveau régional à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Dans le cadre de la première coalition thématique, la CEA a répondu aux demandes des équipes de pays des Nations Unies en aidant les États membres à améliorer la disponibilité des données géospatiales, en mettant à jour les données pour la plupart des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable⁹, en renforçant les capacités d'utilisation d'outils numériques de 18 pays pour la série de recensements de la population et des logements de 2020¹⁰ et en aidant à réduire la fracture numérique entre les genres grâce à des cours de codage de base et de compétences numériques à l'intention des jeunes femmes et des jeunes filles¹¹. Dans le cadre de la troisième coalition thématique, la CEA a apporté son concours à la formation aux compétences numériques de 170 filles, en Angola et au Mozambique. Dans le cadre de la quatrième coalition thématique, la CEA a contribué à la tenue de la réunion préparatoire régionale sur les systèmes alimentaires en Afrique et aidé 37 pays à présenter leur stratégie nationale. En 2023, la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique a recensé les perspectives d'approfondissement de la collaboration avec l'Union africaine, notamment par l'initiative dite « des collègues » pour une coopération stratégique de haut niveau entre la Commission de l'Union africaine et les responsables des entités régionales des Nations Unies.

67. En 2023, la Plateforme de collaboration régionale pour les États arabes, dans le cadre de ses huit coalitions thématiques, a facilité la tenue de 10 dialogues régionaux, débats de haut niveau et webinaires et la rédaction de 5 notes de synthèse, 11 analyses, 3 notes d'orientation et 1 profil de pays. Ces produits traitaient de différentes questions, comme les moyens de mettre en avant des engagements liés au climat lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, les synergies entre les domaines de travail relatifs à l'action humanitaire, au développement et à la paix, le financement des objectifs de développement durable, les données, la formation et l'alimentation. Parmi les exemples de résultats concrets, on peut citer une analyse détaillée des répercussions régionales de la guerre dans la bande de Gaza, réalisée conjointement par la CESAO et le Programme des Nations Unies pour le développement en collaboration avec le réseau des économistes des Nations Unies de la région. Plusieurs scénarios y sont envisagés, dont des options de cessez-le-feu et les éventuels débordements régionaux. L'analyse se conclut par un appel au cessez-le-feu immédiat et la préconisation d'une approche globale et coordonnée reposant sur le soutien international et la coopération régionale, une aide financière, des conseils stratégiques et un appui technique.

68. Dans la région Asie-Pacifique, la coalition thématique visant à rehausser le niveau des ambitions en matière d'action climatique, coprésidée par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a dirigé l'évaluation annuelle des contributions déterminées au niveau national et des écarts d'émissions afin d'alimenter les discussions entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les gouvernements dans la perspective de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et pendant celle-ci. La CESAP a collaboré avec d'autres membres de la coalition et des États membres pour organiser la Semaine Asie-Pacifique du climat, qui visait à permettre l'échange de solutions climatiques. La coalition a également mené des

⁹ Voir <https://ecastats.uneca.org/unsdgsafrica/>.

¹⁰ Afrique du Sud, Botswana, Maurice, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Togo, Zambie et Zimbabwe. Appui en cours : Bénin, Burundi, Djibouti, Gambie, Nigéria, Ouganda, Somalie et Tunisie.

¹¹ Angola, Mozambique et Niger.

activités de sensibilisation conjointes, consistant notamment à mobiliser les jeunes à agir en faveur du climat et à nouer des partenariats dans le cadre de la Conférence sur le climat et l'air pur.

69. La CESAP a également apporté sa contribution au dialogue avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies sur la croissance inclusive, le financement du développement et la soutenabilité de la dette publique dans le cadre de la coalition thématique sur la croissance économique inclusive et le relèvement après la pandémie de COVID-19. Face au vieillissement démographique rapide que connaît la région, le groupe de travail emmené par la CESAP a mobilisé les énergies de l'ensemble du système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

70. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2.0 a été inaugurée en avril 2023. Elle jouit d'une approche thématique mieux définie et a pour objectif d'apporter une réponse qui soit davantage adaptée aux demandes des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Ses groupes de travail ont élaboré un plan de travail visant à satisfaire la demande de soutien, notamment pour ce qui est d'aider à rattraper les retards vis-à-vis des objectifs de développement durable ayant une dimension sous-régionale ou transfrontières. À titre d'exemple, citons le travail de la coalition thématique sur la mobilité humaine, qui produit des rapports et des données sur la dynamique migratoire actuelle de la région. En réponse aux demandes des coordonnateurs résidents pour la Colombie, le Mexique et l'Amérique centrale, la coalition thématique a publié des rapports trimestriels sur les flux migratoires mixtes et mis en place un tableau de bord en ligne permettant de fournir des informations en temps réel sur la mobilité humaine. Elle a également répondu aux demandes des coordonnateurs résidents d'Haïti et de la République dominicaine en produisant une analyse conjointe et en apportant un soutien coordonné à l'élaboration d'un cadre stratégique traitant des problèmes à régler et des possibilités à exploiter dans la zone frontalière entre les deux pays. La Commission a également analysé les six transitions nécessaires à l'accélération des progrès au regard des objectifs de développement durable et leur adaptation aux travaux de la plateforme de collaboration régionale.

71. Dans la région de la CEE, des moyens plus importants ont été donnés aux coalitions thématiques et aux groupes régionaux interorganisations et leurs travaux ont été réalignés sur quatre des six grands domaines de transition, à savoir l'environnement et les changements climatiques ; les systèmes alimentaires durables ; la transition numérique ; la protection sociale. Les coalitions apportent un soutien ciblé et adapté à la demande en ce qui concerne les facilitateurs et accélérateurs essentiels du développement durable dans des domaines tels que l'égalité des genres ; les grands mouvements migratoires de population, les déplacements et la résilience ; les jeunes et les adolescents ; la santé et le bien-être ; les données et statistiques. La CEE assure la coprésidence de la coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques, qui a organisé en septembre 2023 à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des représentants des équipes de pays des Nations Unies un atelier régional sur l'intégration des questions liées aux changements climatiques, à la pollution, à la biodiversité et à la transition juste vers les plans-cadres de coopération pour 15 pays. Un webinaire sur la biodiversité organisé en juin 2023 a permis de renforcer la capacité des membres des équipes de pays des Nations Unies à atteindre les cibles associées au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

2. Agir pour tirer parti des centres de gestion des connaissances à l'appui de la transformation économique et sociale et combler les déficits en matière de données relatives aux objectifs de développement durable

72. Dans la région de l'Afrique, l'aide a porté sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles dans toute une série d'écosystèmes de données. Dans le cadre de l'initiative « Sustainable Development Goals Data Alliance » (Alliance des données sur les objectifs de développement durable), la CEA a aidé 10 États membres¹² à mettre en place des bases de données nationales devant faciliter la publication et l'accès aux données statistiques nationales, y compris des données permettant de suivre les progrès réalisés au regard des objectifs de développement durable. Elle a également aidé le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à élaborer un manuel sur le géocodage aux fins de la modernisation des données géospatiales et des processus statistiques en Afrique.

73. Inauguré en septembre 2023, le Centre des Nations Unies de gestion des connaissances pour l'Afrique a continué de servir de guichet unique pour un accès intégré aux données et la mise à disposition des connaissances relatives aux objectifs de développement durable et aux programmes de développement du continent. Il est doté d'un référentiel d'expertise, qui se veut un outil permettant de trouver facilement des compétences dans le système régional des Nations Unies et une plateforme destinée aux communautés de pratique permettant la transmission des connaissances et la mise en réseau entre pairs.

74. Dans la région Asie-Pacifique, le Centre de gestion des connaissances a enregistré une augmentation de 150 % du nombre d'utilisateurs et de 70 % du nombre de pages consultées entre 2021 et 2022, et comptabilisait en mars 2024 plus de 12 000 utilisateurs et plus de 44 000 pages consultées. Il héberge plus de 250 supports de connaissances, dont des rapports phares, des orientations générales et des travaux de recherche produits par des entités régionales des Nations Unies. Le groupe de travail de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique chargé des données et des statistiques relatives aux objectifs de développement durable, coprésidé par la CESAP et le FNUAP, a organisé un laboratoire d'apprentissage de trois jours sur les données relatives aux objectifs de développement durable, auquel ont participé 23 membres d'équipes de pays des Nations Unies et 2 coordonnateurs d'organismes nationaux de statistique pour les questions touchant aux objectifs de développement durable. Cette activité de renforcement des capacités a constitué une formation pratique au renforcement des systèmes statistiques nationaux et à la diversification des sources de données.

75. Dans la région arabe, la CESAO a mis en place un écosystème régional de données cohérent et complet dans le cadre d'un centre régional de gestion des données et des connaissances dénommé Manara. En 2023, le Manara a continué d'optimiser ses fonctions et ses résultats grâce à l'intelligence artificielle et à de grands modèles de langage, ce qui lui permet de proposer à ses 18 000 utilisateurs un accès amélioré et facile d'utilisation à plus de 76 000 ensembles de données provenant de 40 sources différentes. Le Centre offre également un accès à plus de 1,6 million de documents publiés par 17 entités des Nations Unies, sur tous les sujets liés aux objectifs de développement durable et bien d'autres encore. Aujourd'hui, les utilisateurs qui interrogent le Manara, y compris les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, reçoivent rapidement une réponse tenant compte des données les plus récentes sous la forme d'ensembles de données brutes,

¹² Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Eswatini, Éthiopie, Maroc, Mozambique, Rwanda, Sénégal et Tunisie.

de visualisations facilitant l'analyse, de publications, de cartes établies à partir de systèmes d'information géographiques, d'articles et de publications faites sur les médias sociaux. En 2024, le Manara sera mieux intégré au Centre d'appui des Nations Unies en matière de données et de politiques dans la région arabe. Des sources supplémentaires de données et de publications seront mises à disposition et une interface basée sur un grand modèle de langage sera lancée.

76. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC a continué ses opérations de regroupement de son écosystème de données et de ses plateformes de visualisation et de diffusion de données sur le Web. La stratégie donne la priorité à l'utilisation de formats de source ouverte et à l'interopérabilité et permet une analyse comparative entre les pays. La CEPALC a également ajouté à son écosystème deux nouveaux portails de données régionales, dont le portail des inégalités en Amérique latine, qui diffuse des visualisations de données accessibles et des données désagrégées. En outre, elle a lancé CEPALGEO, une plateforme donnant accès à des métadonnées géospatiales normalisées et à des produits d'observation de la Terre. Pour améliorer la gestion de l'information géospatiale dans la région, CEPALGEO se conforme aux lignes directrices établies par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. La CEPALC copréside le groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable et contribue au renforcement des capacités statistiques des équipes de pays des Nations Unies. Dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2.0, une liste de réserve de compétences a été établie pour faciliter le déploiement, à la demande, de conseils intégrés de politique générale auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

77. Dans la région de la CEE, le Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale, coprésidé par la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a organisé plusieurs réunions régionales et sous-régionales sur les données et les statistiques, notamment des activités conjointes avec l'Association européenne de libre-échange, Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques au titre de l'évaluation exhaustive des systèmes statistiques nationaux en Géorgie et au Kazakhstan, avec la participation d'experts en données des équipes de pays des Nations Unies ; un séminaire de haut niveau sur la modernisation de la production statistique ; une conférence thématique sur la gestion des organismes de statistique en période de transition.

3. Gagner en efficacité au niveau régional

78. En recherchant des gains d'efficacité par la mise en place d'activités d'appui communes et de pratiques rationalisées aux niveaux national et régional, les commissions régionales contribuent, en tant que coprésidentes des équipes de gestion des opérations régionales, à la réalisation des objectifs de la réforme régionale.

79. Dans toutes les régions, des progrès notables ont été faits au cours de la période considérée grâce au travail réalisé par les équipes de gestion des opérations régionales pour mieux intégrer et guider les activités des équipes de gestion des opérations nationales de chaque région, organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les priorités en matière d'efficacité et donner des orientations sur le déploiement de la stratégie relative aux activités d'appui, mais aussi grâce à aux efforts faits pour dégager de nouvelles possibilités de collaboration régionale et d'échanges de connaissances.

80. Toutes les commissions régionales, à l'exception de la CEE, ont continué de fournir des services communs dans les domaines de la sécurité, des conférences, des

finances, des achats, des ressources humaines, de la gestion des installations et des services informatiques, tant au niveau régional que pour les entités hébergées dans les centres de conférence. La mise en œuvre des stratégies régionales relatives aux activités d'appui est en bonne voie, la plupart des solutions régionales de services communs mises en place étant utilisées par des entités régionales et nationales des quatre régions, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans toutes les régions, dont 1,9 million de dollars d'économies prévues pour la région arabe.

81. Dans la région de l'Afrique, l'équipe de gestion des opérations régionales a plaidé pour la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle et a apporté son concours au renforcement des capacités des points focaux régionaux et des membres de l'équipe de gestion des opérations régionales dans les domaines de la stratégie relative aux activités d'appui, des services administratifs communs et du Système de partage des locaux des Nations Unies, afin d'assurer un soutien efficace au niveau des pays.

82. Dans le cadre du déploiement de la stratégie relative aux activités d'appui pour l'Afrique en 2023, l'équipe de gestion des opérations régionales a coordonné avec de multiples entités des Nations Unies une action visant à mener des interventions décisives, telles que l'élaboration d'accords à long terme avec des sociétés de traduction (sous la direction de la CEA), des services de gestion de manifestations en ligne (sous la direction du FNUAP) et des services de production vidéo et de contenus multimédias (sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

83. Dans le cadre du Système de partage des locaux des Nations Unies, l'équipe de gestion des opérations régionales a mené à bien son travail d'assurance de la qualité dans les 54 pays africains au premier trimestre de 2023 et est en passe d'atteindre l'objectif global d'établir 17 cadres de locaux partagés dans des pays cibles à l'horizon 2024.

B. Promouvoir la coopération internationale : initiatives conjointes entreprises par les commissions régionales

84. Au cours de la période considérée, le Bureau des commissions régionales à New York a fourni des conseils concernant les choix des politiques, mené des actions de sensibilisation et facilité la tenue de dialogues réguliers entre les commissions régionales, notamment entre les secrétaires exécutifs et aux niveaux techniques, afin de renforcer la coordination et la collaboration et d'assurer un soutien efficace aux initiatives et aux activités menées dans le tout le système. Son travail a permis d'améliorer la cohérence et la visibilité de la politique commune des commissions régionales et de leurs actions et travail de sensibilisation, l'adoption de leurs innovations et de leurs plateformes, et le positionnement de la dimension régionale du développement durable dans les délibérations et les recommandations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux. Le Bureau a aidé à faire entendre la voix des commissions régionales dans les discussions de politique générale de portée mondiale, ce qui a permis une meilleure prise de conscience et contribué à éclairer les décisions sur les questions de développement durable.

85. Au cours de la période considérée, le Bureau a travaillé à la réalisation d'un rapport d'activité conjoint sur les objectifs de développement durable et les filières porteuses de transformation dans certains pays, à l'élaboration d'une contribution conjointe à la note d'orientation du Secrétaire général sur la réforme de l'architecture financière internationale, et à la mise au point d'une boîte à outils destinée aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents, rassemblant des documents essentiels

dans le domaine de la transition énergétique, ainsi qu'à la tenue de manifestations parallèles thématiques sur la résilience urbaine, le lien entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, et le financement de la transition énergétique, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et du Forum sur le financement du développement.

86. En ce qui concerne la dette, les commissions régionales ont collaboré avec la CNUCED à l'appui du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, en mettant à sa disposition des données, des analyses et des contributions régionales destinées au rapport intitulé « A world of debt: a growing burden to global prosperity » (Un monde de dettes : une entrave de plus en plus grande à la prospérité mondiale), publié en juillet 2023. Elles ont également produit un document d'orientation conjoint intitulé « Addressing public debt challenges to effectively pursue the Sustainable Development Goals: regional perspectives » (Remédier aux problèmes posés par la dette publique pour atteindre les objectifs de développement durable : perspectives régionales), organisé une manifestation parallèle sur la refonte des politiques de la dette publique au service des objectifs de développement durable lors du Forum sur le financement du développement en 2023 et élaboré un tableau de bord de la dette publique mondiale¹³, qui fournit une vue d'ensemble pays par pays de la dette publique et des indicateurs relatifs aux dépenses consacrées au développement.

87. Afin de renforcer la coopération sous-régionale en Asie centrale, la CEE et la CESAP ont soutenu conjointement le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, une plateforme placée sous la conduite des pays et dont l'objectif est de faciliter l'intégration de la sous-région dans l'économie mondiale. Lors de leur premier Sommet, en novembre 2023, les chefs d'État et de gouvernement des États participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ont adopté la Déclaration de Bakou, par laquelle ils ont entériné un plan d'action pour la dématérialisation de l'échange multimodal de données et de documents le long du corridor de transport transcasprien et salué les plans visant à créer un fonds d'affectation spéciale multipartite pour le Programme spécial.

88. Dans le cadre des projets financés au moyen du Compte de l'ONU pour le développement, la CEE collabore avec la CESAP pour améliorer la capacité des décideurs à élaborer des plans d'action aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. En outre, en collaboration avec la CEA et la CEPALC, la CESAO s'applique à renforcer la capacité des décideurs politiques de certains États membres d'accéder à des mécanismes de financement novateurs au service de l'action climatique et du développement durable en réponse à la triple crise alimentaire, énergétique et financière. Les cinq commissions régionales collaborent entre elles et avec d'autres entités du système dans les domaines de la résilience urbaine, de l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour la facilitation des échanges commerciaux et de la coopération Sud-Sud, et pour mesurer et endiguer les flux financiers illicites.

89. Les commissions régionales ont mené collectivement l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable ; la CESAP, la CEA et la CEPALC ont mis en service une base de données commune sur l'intégration régionale du commerce numérique ; la CESAP et la CEPALC ont collaboré à l'élaboration d'une base de données sur l'utilisation des plateformes de commerce électronique dans leurs régions respectives ; la CESAP et la CEA ont élaboré un manuel et une activité de formation commune sur les options et les dispositions pouvant être intégrées dans les accords commerciaux pour un développement inclusif

¹³ Voir <https://unctad.org/publication/world-of-debt/dashboard>.

et durable. La CEE, avec les autres commissions régionales et la CNUCED, a élaboré un cours en ligne sur la place de la chaîne de blocs dans la facilitation du commerce.

90. La CEPALC et la CESAP ont collaboré dans le cadre du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine pour faciliter la participation des microentreprises et petites et moyennes entreprises au commerce électronique transfrontières de biens et de services en Asie de l'Est et en Amérique latine, et pour assurer une formation conjointe sur les réglementations relatives au commerce numérique dans les deux régions.

91. La CEA a collaboré avec la CESAO pour organiser deux manifestations parallèles au Sommet des petites et moyennes entreprises arabes de 2023 organisé par la CESAO, au cours duquel la CEA a publié un rapport final intitulé « Gender-smart investing for inclusive growth in North Africa » (Investir intelligemment en tenant compte des questions de genre pour une croissance inclusive en Afrique du Nord) et a organisé une manifestation parallèle intitulée « Supporting Female-Led Micro, Small and Medium Enterprises in Earthquake-Affected Areas in Morocco » (Appui aux microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes dans les zones touchées par le tremblement de terre au Maroc), qui avait pour objectif de mener une réflexion sur les stratégies que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes pouvaient adopter pour être plus résilientes et assurer la continuité de leurs opérations.

III. Conclusion

92. Les commissions régionales ont dû composer avec un contexte régional complexe et incertain, s'employant à stimuler la coopération régionale et interrégionale face à des problèmes pressants, à l'heure où l'on observe un recul de l'esprit de solidarité mondiale et des principes du multilatéralisme. Elles ont fait fond sur leurs idées clairvoyantes, leur travail stratégique et normatif, leurs plateformes intergouvernementales, le travail qu'elles ont mené en faveur du développement de capacités adapté aux bénéficiaires et leurs partenariats multipartites pour continuer à faire advenir des changements profonds essentiels à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable dans des domaines tels que la croissance inclusive, les changements climatiques, la perte de biodiversité, l'énergie, la transformation des systèmes alimentaires, les tendances démographiques, la desserte numérique et la protection sociale.

93. Le travail mené de concert par les commissions régionales contribuera au financement du développement, y compris le plan de relance des objectifs de développement durable, et favorisera l'action climatique dans les régions. Les commissions régionales s'emploieront à générer des contributions régionales et à créer une dynamique permettant à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement de déboucher sur des résultats ambitieux, et à bâtir un consensus mondial et régional autour de politiques sociales essentielles au développement durable, dans la perspective du Deuxième Sommet mondial pour le développement social, en 2025.